

## SOMMAIRE

<i>Transformation du ministère du Revenu en agence : scepticisme, crainte et espoir dans les rangs du SPGQ</i>	2
<i>Valorisation des professions des membres du SPGQ</i>	2
<i>Assurance collective : renouvellement de la tarification pour l'année 2011</i>	3
<i>Congrès triennal du SPGQ</i>	4

### Rédaction

Patrick Albert, troisième vice-président  
Gilles Dussault, président

### Secrétariat et mise en page

Claire Laplante



Gilles Dussault  
président

## Le mot du président

Ces jours-ci, dans la fonction publique, dans les collèges et dans les commissions scolaires de l'Outaouais, les membres se prononcent sur les ententes de principe relatives aux conditions de travail de chacun de ces secteurs et sur celle, commune aux 475 000 membres représentés par le Front commun, qui porte sur la rémunération, le régime de retraite et les droits parentaux. L'affluence aux réunions est bonne, et les membres peuvent faire, au scrutin secret, leur choix librement et en pleine connaissance de cause.

Essentiellement, les ententes de principe concernant les conditions de travail propres à la fonction publique, aux collèges et aux commissions scolaires de l'Outaouais ne comportent aucun recul et, selon les secteurs, certains gains. L'entente de principe sur les salaires ne comporte pas de gel, mais peut être insuffisante pour protéger le pouvoir d'achat. Sur le plan de la retraite, les gains sont appréciables. Du côté des droits parentaux, les droits des pères biologiques seront les mêmes que ceux des pères adoptifs, et le nombre de jours de congé utilisables pour les responsabilités familiales augmente de même que les motifs pouvant être invoqués pour y avoir recours.

C'est la troisième fois que notre syndicat négocie en temps de crise. En 1983, les lois spéciales du gouvernement Lévesque ont coupé les salaires de 19,87 % pendant trois mois, éliminé les échelons salariaux supérieurs, ainsi que l'avancement d'échelon pour l'année 1983, gelé les salaires des plus hauts salariés pour cinq ans et désindexé le RREGOP. En 1993, nous avons subi un gel des salaires pendant deux ans et l'imposition de 2,6 jours de congé sans traitement. Cette fois-ci, nous pourrions conclure cette troisième négociation en temps de crise sans gel salarial et en nous disant que, pour la première fois en pareilles circonstances, nos conditions de travail et nos salaires ne seront pas dictés par l'Assemblée nationale.

Une fois le vote terminé, notre syndicat continuera d'agir, avec méthode et détermination, pour que soit reconnue la valeur salariale des diplômés et de l'expérience des personnes embauchées depuis le 22 mars 2000, pour que cesse le recours à la sous-traitance abusive, pour que cesse aussi l'attrition qui frappe la fonction publique et pour que l'expertise interne soit valorisée et utilisée en priorité. Il ne faut pas lâcher! ■



## Transformation du ministère du Revenu en agence Scepticisme, crainte et espoir dans les rangs du SPGQ



C'est le 28 septembre dernier que le président du SPGQ, Gilles Dussault, a présenté le mémoire du Syndicat à la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre des *Consultations particulières et audiences publiques sur le projet de loi no 107, Loi sur l'Agence du revenu du Québec*. Il y a fait état des sentiments partagés des membres du SPGQ à l'égard de ce projet et a soulevé plusieurs questions auxquelles il a demandé réponse afin de rassurer les membres.

M. Dussault a d'abord rapporté que les membres du SPGQ ne croient pas qu'il soit nécessaire de créer l'Agence pour mieux protéger le personnel contre le trafic d'influence, puisque la Loi sur la fonction publique le fait déjà très bien. Ils ressentent le même scepticisme en ce qui concerne la hausse de performances individuelles et collectives que l'Agence pourrait apporter.

Il a aussi informé les membres de la commission que les professionnelles et professionnels travaillant au ministère du Revenu espèrent que la création de l'Agence leur permettra enfin d'être mieux classés et rémunérés à leur juste valeur, étant donné que leur employeur serait dorénavant soustrait aux normes ou aux restrictions qu'impose le Secrétariat du Conseil du trésor.

Les membres du SPGQ craignent par ailleurs que les personnes à statut d'emploi temporaire perdent, avec la création de l'Agence, la possibilité de revenir dans la fonction publique si elles le souhaitent. En réponse à cette crainte, le ministre a annoncé, séance tenante, qu'une disposition serait ajoutée dans la loi afin de permettre un tel retour.

M. Dussault a par ailleurs soulevé plusieurs questions quant à la gouvernance de l'Agence. Par exemple, il a demandé aux membres de la Commission pourquoi l'Agence tolérerait qu'un membre de son conseil d'administration puisse se trouver en conflit d'intérêts ponctuel alors qu'une telle chose est actuellement impossible, le ministère du Revenu étant régi par la *Loi sur la fonction publique*, qui est très stricte à cet égard. Il leur a aussi demandé pourquoi une politique de rémunération variable en fonction de la « rentabilité » reconnue à certaines interventions, en particulier dans le domaine de la récupération fiscale, serait dorénavant possible et quel impact une telle politique pourrait avoir sur la qualité des services rendus aux citoyens et aux entreprises.

Le président du SPGQ a terminé sa présentation en mentionnant que tous les membres que le Syndicat représente au ministère du Revenu du Québec tiennent à ce que leur travail, à la fois sensible et complexe, soit effectué au sein d'une organisation dont l'intégrité est garantie et la crédibilité, irréprochable. ■

---

## Valorisation des professions des membres du SPGQ

Les travaux en vue du lancement de l'opération de valorisation des professions exercées par les membres du SPGQ vont bon train. Le responsable du dossier de l'information, Patrick Albert, et la conseillère à l'information interne au SPGQ, Ginette Poirier, ont fait le point à ce sujet lors de la dernière réunion du conseil syndical.

Une première série de profils a été réalisée à partir des candidatures soumises au concours *Opération Fierté!*, tenu à l'automne 2009, et d'entrevues faites avec des membres du SPGQ. Nous devrions être en mesure de commencer la diffusion de ces fiches dans notre site Web dans le cours du mois de décembre 2010. Par la suite, d'autres profils seront ajoutés afin d'enrichir cette banque d'informations pour qu'elle soit représentative de la richesse de l'expertise de nos membres et qu'elle illustre bien l'importance de leur travail pour le développement et le bien-être de la société québécoise.

Outre la publication dans le Web, ces profils seront utilisés pour alimenter nos communications chaque fois que l'occasion s'y prêtera. Ils pourront ainsi soutenir nos interventions médiatiques ou une éventuelle campagne publicitaire. Leur mise en ligne vous sera annoncée bientôt. Restez aux aguets et n'hésitez pas à communiquer avec nous

si vous souhaitez ajouter votre profession aux profils existants et ainsi mieux faire connaître l'expertise particulière que vous mettez au service de vos concitoyennes et concitoyens. ■

## Assurance collective

### Renouvellement de la tarification pour l'année 2011

Notre contrat d'assurance collective prévoit le renouvellement de la tarification chaque année afin d'apporter, le cas échéant, les ajustements nécessaires en fonction de l'expérience de notre groupe. Il est important de se rappeler que les taux de prime requis à notre régime sont basés sur la formule suivante :

$$\text{primes payées} = \text{prestations reçues et à recevoir} + \text{frais d'administration.}$$

Les primes varient donc en fonction de la quantité des prestations versées par l'assureur aux personnes assurées de notre groupe. Pour obtenir une baisse de taux de prime, il doit y avoir inmanquablement une diminution des prestations. En ce qui concerne les frais d'administration, notons que La Capitale a été, lors de l'appel d'offres de 2006, le plus bas soumissionnaire.

La négociation avec notre assureur nous a permis d'établir les paramètres de tarification pour 2011.

- Assurance vie : baisse du taux en assurance vie de base de la personne adhérente et maintien des taux de prime pour les autres garanties d'assurance vie.
- Assurance traitement : maintien de la tarification actuelle (0,831 %).
- Assurance maladie : l'expérience de notre groupe est moins bonne pour cette garantie, ce qui se traduit par une augmentation des primes globales de 5,6 %.

Il est très important de comprendre que cette augmentation sera modulée pour tenir compte du type de régime choisi par la personne adhérente (régime de base, intermédiaire ou enrichi) et des augmentations prévues pour les différentes couvertures offertes par chaque module. Rappelons encore une fois que cette augmentation est principalement due à l'augmentation des réclamations par les personnes adhérentes ainsi qu'à l'inflation et à la détérioration de l'expérience prévue pour notre groupe en 2011.

En dernier lieu, il reste un facteur à évaluer : l'attribution ou non de congé de prime pour les différentes garanties. En effet, les réserves libérées des années antérieures peuvent être retournées aux membres sous forme de congé de prime (diminution des taux de cotisation pour certaines protections). Le comité des avantages sociaux du SPGQ se penchera sur cette question lors de sa prochaine réunion, mais on peut d'ores et déjà prévoir qu'il y aura un congé de prime substantiel en assurance vie alors que le congé en assurance maladie devrait être moindre que celui accordé en 2010. Le comité soumettra une recommandation au conseil syndical à cet égard à la fin d'octobre 2010, et la décision prise vous sera alors communiquée. ■

## À mettre à VOTRE AGENDA 2010

### Octobre

#### Conseil syndical

28 et 29 octobre  
Québec

#### Assemblée des déléguées et délégués syndicaux

30 octobre  
Québec

### Décembre

#### Conseil syndical

2 et 3 décembre  
Québec

#### Congrès du SPGQ

9, 10 et 11 décembre  
Québec



Pour vous inscrire à la liste de diffusion électronique des publications du SPGQ, veuillez visiter notre site Web et cliquer sur la zone **DIFFUSION @ MEMBRES**.

Vous avez oublié votre numéro de membre? Veuillez composer l'un de ces numéros :  
418 692-0022  
514 849-1103  
1 800 463-5079

[www.spgq.qc.ca](http://www.spgq.qc.ca)

Vous pouvez consulter le contenu de ce bulletin dans le site Web du SPGQ sous la rubrique **Je m'informe**

Poste-publications convention  
40011681.

Retour à l'adresse de Québec  
ISSN 1916-954X.

## Congrès triennal du SPGQ

Le congrès du SPGQ est l'occasion d'établir les priorités d'action du Syndicat pour les trois prochaines années. Cette année, le congrès aura lieu du 9 au 11 décembre 2010 au Centre des congrès de Québec. Les préparatifs vont bon train, et cet événement devrait, une fois de plus, être un succès et une source de motivation pour la poursuite de nos actions.



Dans le cadre du congrès, plusieurs prix sont attribués à des personnes ou à des équipes auxquelles le SPGQ veut témoigner sa reconnaissance. Cette année, la date limite pour la soumission de candidatures au prix Excellence SPGQ - La Capitale, doté d'une bourse de 5000 \$ applicable à des activités de formation ou de perfectionnement, a été prolongée jusqu'au 5 novembre 2010, à 17 h. Il vous est donc encore possible de soumettre une candidature pour ce prix, qui souligne la qualité des productions et des réalisations professionnelles, et qui peut être attribué pour une réalisation personnelle ou d'équipe. Ce geste de reconnaissance s'inscrit d'ailleurs très bien dans notre campagne de valorisation du travail des membres du SPGQ visant à mieux faire connaître leur apport au développement et au bien-être de la société québécoise. Le formulaire de mise en candidature est disponible dans le site Web du SPGQ ([www.spgq.qc.ca](http://www.spgq.qc.ca)) ou auprès de Caroline Viau (418 780-5048 ou 1 800 463-5079).

Par ailleurs, le cahier des propositions qui seront soumises lors du congrès sera transmis aux congressistes le 19 novembre 2010. Tout membre du Syndicat pourra obtenir copie du cahier en en faisant la demande au secrétaire du SPGQ, Michael Isaacs, par courriel à [misaacs@spgq.qc.ca](mailto:misaacs@spgq.qc.ca) ou par téléphone au 418 692-0022 ou au 1 800 463-5079. ■



Voulez-vous contribuer à réduire l'impact environnemental de nos activités?

Inscrivez-vous la diffusion électronique de nos publications en suivant les instructions de l'encadré ci-contre.